

Lexique

ANNUELLE

Plante qui vit plus de deux ans. Plante qui germe, fleurit, fructifie et meurt au cours d'une année de végétation.

ARBUSTE

Plante ligneuse dont la hauteur est comprise entre 50 cm et 7 m. Dans le langage courant, ce terme désigne aussi les sous-arbrisseaux, dont la taille n'excède pas 50 cm, et les arbrisseaux, qui atteignent jusqu'à 5 m.

BISANUELLE

Plante qui accomplit son cycle végétatif sur deux années consécutives. Après une première année où elle germe et développe ses racines et ses feuilles, elle fleurit, fructifie et meurt au cours du second printemps, après la mise en place à l'automne.

VIVACE

Plante qui vit plus de deux ans. Dans les pays tempérés, le terme vivace exclut les plantes ligneuses et ne désigne que les herbacées qui vivent plusieurs années.

TEXTES RÉFÉRENCES

Destiné à mettre en appétit les professionnels qui peuvent accéder au texte complet de la règle sur le site www.entreprisesdupaysage.org, le résumé ci-dessus, écrit par la rédaction de *Paysage Actualités*, n'engage pas les auteurs de la P.C.3-R0, signée par les organismes suivants: Unep – Les entreprises du paysage, Hortis, AITF, Les Arbusticulteurs et FNPHP.

PLANTATIONS
ET ENTRETIEN

CONSTRUCTIONS
PAYSAGÈRES

VÉGÉTALISATION
DE BÂTIMENTS

ZONES
NATURELLES

SOLS
SPORTIF

Travaux de plantation des massifs

Des légumes aux arbres, aucune famille de plantes n'échappe au domaine couvert par la règle consacrée aux «travaux d'entretien des massifs». Cette amplitude a conduit ses rédacteurs à promouvoir des stratégies de plantation qui distinguent des familles d'espace et qui anticipent l'évolution des végétaux.

Deux notions clé de l'écologie appliquée aux métiers du paysage ressortent de la règle professionnelle consacrée aux travaux de plantation des massifs: gestion différenciée et dynamique maîtrisée.

1. GESTION DIFFÉRENCIÉE

Établi par l'association des ingénieurs territoriaux de France, le tableau de la page 10 du fascicule définit cinq types d'espace vert public, et résume les moyens adaptés à leur entretien. Ce guide éclaire les mises en garde des pages suivantes: pour le jardinier qui arrose et désherbe, l'association de plantes vivaces et de plantes de saison «est un choix réputé contraignant». Ces deux catégories trouvent pourtant leur place dans les deux familles d'espaces les plus gourmandes en travail de jardinage: les «jardins d'ornement» et les «parcs et jardins structurés». A l'autre extrémité du tableau, les «parcs champêtres» et «espaces naturels» ouvrent une large fenêtre à l'expression spontanée de la nature.

2. DYNAMIQUE MAÎTRISÉE

Alors que la gestion différenciée fait référence à une typologie d'espaces, la dynamique maîtrisée rappelle qu'une plante évolue avec le temps. Pour éviter les désordres, le concepteur et l'entreprise de paysage doivent anticiper ces évolutions: apport de l'association des arbusticulteurs à la règle, plusieurs schémas explicitent les stratégies adaptées (voir schémas ci-contre). Ainsi, avant de disparaître sous l'effet du manque de place et de lumière, des plantes basses permettent d'habiller un massif pendant quelques années, dans l'attente de la croissance des arbres ou arbustes. Au terme du processus, la plantation pourra associer plusieurs strates.

3. PALETTE DIVERSIFIÉE

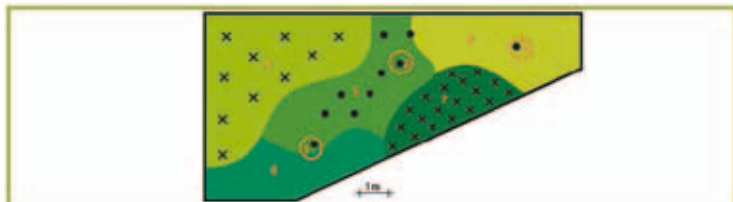
L'apparition, en toile de fonds de la règle P.C.3-R0, des problématiques de gestion différenciée et dynamique maîtrisée, illustre la diversité des végétaux concernés par les travaux de plantation de massifs: ce terme générique inclut les annuelles, les bisanuelles, les vivaces, les bulbeuses, les tubéreuses, les arbres et arbustes (voir ci-contre quelques définitions extraites de la règle)... Sans oublier les rosiers, qui appartiennent à cette dernière catégorie. Cette amplitude conduit les rédacteurs de la règle à souligner le devoir d'alerte qui s'impose aux hommes de l'art, d'un bout à l'autre du processus, depuis l'adaptation du sol jusqu'à la livraison et à l'entretien des massifs.



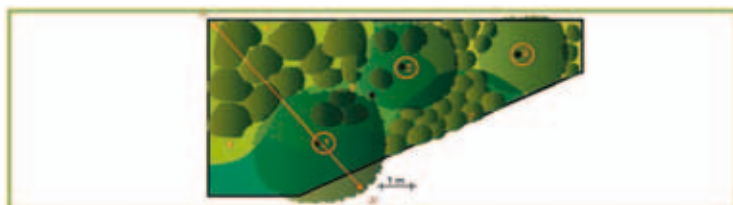
AVIS D'EXPERT

Pascal Prieur, président de l'association des arbusticulteurs

Planter au bon endroit et à la bonne distance en fonction des ramifications à venir: voilà l'objectif clé de cette règle, en tant que support pédagogique. Sa publication a comblé une lacune dans le domaine des arbustes, méconnu par les écoles et trop peu identifié comme sujet de recherche. La notion de dynamique maîtrisée, mise en avant dans la règle, s'inspire des processus naturels: la forêt finira par succéder aux plantes pionnières qui colonisent une friche. Trop souvent, la demande de résultats esthétiques rapides et figés implique un matraquage de taille qui méconnaît l'évolutivité du végétal.



Vue en plan (année N)



Vue en plan (après une dizaine d'années)



Coupe A-A' (après une dizaine d'années)

A retenir

- Le devoir d'alerte s'impose à l'entrepreneur après appréciation de la qualité visuelle des sols, s'il estime nécessaire d'en corriger la composition chimique ou physique.
- De même, au stade de la plantation, son attention portera sur d'éventuels problèmes de surdensité susceptibles de poser des problèmes à moyen ou long terme.